

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 DU 52** - Approbation et lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement.- Signature de l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement sur le secteur de la ZAC « Beaujon » (8e).

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants, L 1414-5 à L 1414-8 et D 1414-1 à D 1414-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 300-4 et R 300-11-1 et suivants ;

Vu la délibération DU 03-152 tirant le bilan de la concertation et approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération DU 04-91 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et autorisant M. le Maire de Paris à conclure une convention publique d'aménagement avec la SEMEA 15 ;

Vu le projet de délibération 2013 DU 52 en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris sollicite l'approbation de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'une nouvelle concession d'aménagement de la ZAC « Beaujon », et l'autorisation de lancer cette consultation ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 13 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : La procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'une nouvelle concession d'aménagement de la ZAC « Beaujon » est approuvée.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à lancer la consultation visée à l'article 1.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement de la ZAC « Beaujon » ci-annexé.